



BUROS, le 25 février 2021

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de février le Conseil Municipal de BUROS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry CARRERE.

Étaient présents : Thierry CARRERE (Maire), Gérard BRUSQUE, Valérie RAMEAU, Patrick SEVEL (Adjoint-e-s), Michel ARRIBE, Didier HARITCHABALET, Cécile KARKACH, Guy BEGUE, Sophie BOUTONNET, Mathias BRAUSCH, Serge DUMOULIN, Eric FELGATE, Evelyne FERAUD, Alexis LANDRIEUX, Annette LESPORT, Mylène OUSTALET et Céline RAUDE (conseiller-è-s).

Absents et excusés : Josiane VAUTTIER donnant procuration à Evelyne FERAUD, Claire OXARANGO donnant procuration à Patrick SEVEL.

Secrétaire de séance : Evelyne FERAUD

Date de convocation : 11/02/2021 Nb de membres en exercice : 19 Nb de membres présents : 17 Nb de membres représentés : 2 Nb de suffrages exprimés : 19

La séance est ouverte à 19h30

Le compte rendu de la réunion précédente du Conseil Municipal qui s'est tenue le 16 décembre 2020, n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux présents.

→ DELIBERATION n°1

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2020 du budget principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de Buros que le compte de gestion est établi par Monsieur le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et de mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2021

→ DELIBERATION n°2

OBJET : Vote du compte administratif du budget principal

- Budget Principal -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 565 368,71
	Réalisé :	946 552,03
	Reste à réaliser :	124 808,51
Recettes	Prévu :	1 565 368,71
	Réalisé :	844 558,53
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 802 320,20
	Réalisé :	1 061 728,40
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 802 320,20
	Réalisé :	1 722 114,54
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-101 993,50
Fonctionnement :	660 386,14
Résultat global :	558 392,64



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2021

→ DELIBERATION n°3

OBJET : Affectation des résultats 2020 du budget principal

- Budget Principal -	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	339 059,94
- un excédent reporté de :	321 326,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	660 386,14
- un déficit d'investissement de :	101 993,50
- un déficit des restes à réaliser de :	124 808,51
Soit un besoin de financement de :	226 802,01
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	660 386,14
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	316 802,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	343 584,14
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	101 993,50



BUROS, le 25 février 2021

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2021

→ DELIBERATION n°4

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2020 du budget annexe « Maison de santé »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de Buros que le compte de gestion est établi par Monsieur le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et de mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 du budget annexe maison de sante, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

→ DELIBERATION n°5

OBJET : Vote du compte administratif du budget annexe « Maison de santé »

- Budget annexe Maison de Santé -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	103 104,00
	Réalisé :	61 908,31
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	103 104,00
	Réalisé :	27 715,57
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	82 295,00
	Réalisé :	32 408,14
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	82 295,00
	Réalisé :	77 753,79
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-34 192,74
Fonctionnement :	45 345,65
Résultat global :	11 152,91



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2021

→ DELIBERATION n°6

OBJET : Affectation des résultats 2020 du budget annexe « Maison de santé »

- Budget Annexe Maison de Santé -	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	25 417,86
- un excédent reporté de :	19 927,79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	45 345,65
- un déficit d'investissement de :	34 192,74
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	34 192,74
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	45 345,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	34 193,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11 152,65
<hr style="border: 1px solid black;"/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	34 192,74



BUROS, le 25 février 2021

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2021

→ DELIBERATION n°7

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement Collectif »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de Buros que le compte de gestion est établi par Monsieur le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et de mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 budget annexe assainissement collectif, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

→ DELIBERATION n°8

OBJET : Vote du compte administratif du budget annexe « Assainissement Collectif »

- Budget annexe Assainissement Collectif -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	69 963,91
	Réalisé :	12 423,48
	Reste à réaliser :	11 892,00

Recettes	Prévu :	69 963,91
	Réalisé :	69 963,91
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	30 856,00
	Réalisé :	26 840,03
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	30 856,00
	Réalisé :	30 264,35
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	57 540,43
Fonctionnement :	3 424,32
Résultat global :	60 964,75

➔ DELIBERATION n°9

OBJET : Affectation des résultats 2020 du budget annexe « Assainissement Collectif »

- Budget Annexe Assainissement Collectif -	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	1 647,62
- un excédent reporté de :	1 776,70
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 424,32
- un excédent d'investissement de :	57 540,43
- un déficit des restes à réaliser de :	11 892,00
Soit un excédent de financement de :	45 648,43
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	3 424,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 424,32
<hr style="border: 1px solid black;"/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	57 540,43

Fin de la séance à 22h00.